



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

ID : 095-219500543-20220408-13_2022-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°13

DATE DE LA CONVOCATION 01/04/2022	L'an deux mille vingt et deux Le huit avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 02/04/2021	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 10 Présents : 08 Absent(s) : 2 Votants : 09	<u>Etaient présents</u> : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR – Patricia BAZOT – Olivier MAUGER – Olivier FLIGNY – Laurent RONDEAU – Isabelle ROBERT <u>Secrétaire de séance</u> : Laurent RONDEAU <u>Absent</u> : Sylvain GUICHARD <u>Absent représenté</u> : José MATIAS CARVALHO DE MOURA, représenté par Isabelle ROBERT Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBERATION N°13 OBJET : Subvention à L’APE4V	Pour l’année 2022 l’ ASSOCIATION DES PARENTS D’ÉLÈVES DE L’ÉCOLE DES QUATRE VENTS a demandé une subvention de 700 €, accompagnée d’un justificatif visant à présenter les projets pour l’année 2022. Les principaux projets sont : achat de matières premières, fournitures, mascottes pour le 21 Avril et kermesse Cette subvention « est une aide financière » de la commune à l’exercice de l’activité ou des activités courantes de l’association. Inscrite au budget communal, elle est attribuée sur décision du Conseil Municipal lors du vote du budget de l’année. 11 bellaysiens sont scolarisés, sur 90 que compte l’école de Nucourt. Un ratio peut donc être appliqué comme suit : 700/90 : 7,77 € arrondi à la dizaine supérieur, soit 10 euros par élève pour un montant total de 110 euros.

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 13h30 à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

ID : 095-219500543-20220408-13_2022-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée à la demande de la majorité des conseillers sur la subvention accordée pour 2022 à l'APE4V :

Approuve à la majorité, 1 voix contre (Alain PIGEONNIER) la subvention de 110 € accordée pour 2022 à l'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DES QUATRE VENTS, sous réserve de disposer du formulaire 12156*06

Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 08 avril 2022

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Ludovic BAZOT

